

ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE
DES HAMEAUX DU LAVOIR
Rond Point du Golf
91190 Gif sur Yvette

site web : <http://www.asdulavoir.fr>
contact : contact@asdulavoir

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 avril 2016

L'assemblée générale ordinaire a été convoquée conformément à l'article 9^{ème} de nos statuts,
La séance est ouverte à 20h

PARTICIPATION

Présents : 71 pour 111 073 points

Représentés : 65 pour 98 824 points

TOTAL :	136 soit 67 %,	209 897 points	soit 66,5%
---------	----------------	----------------	------------

(Membres de l'ASL : 203, pour 315 785 points)

1- CONSTITUTION DU BUREAU

Présidente : Danièle Rousseau

Scrutateurs : Stephan Arnoult

Bartol Zivkovic

Secrétaire : Magali Djochgounian

La constitution du bureau est adoptée à l'unanimité.

2- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'AGO DU 2 AVRIL 2015

Il est approuvé à l'unanimité

3- RAPPORT MORAL ET ACTIVITE 2015

Le bureau a porté ses efforts sur les points suivants :

Le maintien dans le quartier d'une **ambiance conviviale** et du bien-vivre ensemble grâce à plusieurs occasions d'échanges dont la fête des voisins du mois de septembre ; les photos sont sur le site ;

La communication, le site web est régulièrement mis à jour ; et nous disposons de 153 adresses mail, ce qui nous permet de diffuser les informations plus facilement (n'oubliez pas de nous indiquer tout changement d'adresse)

La sécurité : plusieurs cambriolages ont eu lieu au cours de l'année ; l'alarme est le moyen le plus dissuasif.

Il est conseillé de demander aux démarcheurs, notamment au moment des étrennes, une pièce d'identité et un bulletin de salaire, et éventuellement en cas de doute de prévenir aussitôt la gendarmerie.

Recouvrement des charges : pas d'impayés, mais toujours des retardataires qui nous obligent à faire des relances dont nous nous passerions volontiers.

Suite à notre demande, la **Mairie** a pris à sa charge l'entretien de notre rond-point à l'entrée du quartier qui lui appartient ; mais la réfection de la chaussée du Petit-Lavoir que nous demandons depuis plusieurs années, n'est pas dans les projets en raison des restrictions budgétaires. Une réfection devrait être faite ainsi qu'un marquage au sol à l'entrée du quartier. Les services techniques réagissent rapidement à nos demandes, notamment pour le remplacement des ampoules des lampadaires ; n'hésitez pas à nous signaler toute panne.

11 **nouvelles familles** se sont installées au cours de l'année, nous leur souhaitons la bienvenue ; un pot d'accueil est prévu pour le mois de juin.

Nous n'avons pas eu de problèmes de voisinage à déplorer ; nous vous demandons de bien vouloir respecter les horaires pour effectuer les travaux bruyants de type tonte ; ces horaires sont sur le site.

Un seul conflit confié à l'ASL Chevry2, pour des constructions non conformes et le mauvais état d'une haie trop haute.

Pose du câble moyenne tension par ERDF

Afin d'éviter une détérioration de la chaussée en bon état, nous avons demandé à ce que le câble passe sous les trottoirs engazonnés ou en enrobé ; l'entreprise STPS à notre écoute nous a donné toute satisfaction, tant dans les délais que dans la qualité de leur travail y compris pour la remise en état des prolongements des accès garage.

Notre population vieillit ; plusieurs personnes âgées sont seules, il nous appartient, d'être vigilants et de signaler certaines situations difficiles ; nous avons fait appel aux services sociaux de la mairie pour deux personnes.

Merci à tous ceux qui nous aident à maintenir ce bien-vivre ensemble dans notre hameau.

4- RAPPORT FINANCIER -APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2015

Philippe Legoll présente et commente les différents tableaux projetés, joints à la convocation.

**Après en avoir délibéré, l'assemblée approuve à l'unanimité, les comptes de l'exercice 2015
Et donne quitus à l'unanimité au trésorier**

5- ELECTIONS DES SYNDICS

Pour Magali Djochgounian, Bénédicte de Rouffignac et Denis Flacelière, le mandat est à expiration

Nous les remercions pour leur disponibilité, leur efficacité et leur amitié.

Bénédicte de Rouffignac se représente

Stephan Arnoult, propriétaire au n°147 depuis presque 2 ans, a rejoint notre équipe depuis 1 an, il présente sa candidature

VOTE POUR L'ELECTION DES SYNDICS

Sont élus, membres du syndicat pour 3 ans, Bénédicte de Rouffignac et Stephan Arnoult

Stephan a pris en charge la gestion de nos espaces verts.

Nous accueillons Jean-François Ripouteau (n° 91) et François Willaime (n° 176) qui ont accepté de se joindre à nous ; nous les remercions.

6- ESPACES VERTS présentation par Stephan Arnoult

L'année a été marquée par la mise en place du nouveau prestataire, (l'entreprise Voisin), donc une phase de formation et d'adaptation mutuelle, avec mise en œuvre des ajustements nécessaires ; l'entreprise a été continuellement à notre écoute avec la volonté de nous apporter toute satisfaction ; un planning des interventions sera mis sur le site

- Tontes plusieurs essais avant de trouver le matériel adapté au terrain
- Bêchages pas de problème
- Taille des haies compliquée en raison des différentes hauteurs et « en escalier » ; une seule taille a été nécessaire ; donc à la place de la 2^{ème}, nous avons demandé le remplacement de quelques lauriers morts
- Nettoyage des fils d'eau, y compris dans les raquettes
- Démoussage des chemins piétonniers (3 passages)
- Ramassage de branchages tombés suite au vent

Stephan n'est pas préposé au ramassage des papiers, canettes, bouteilles... à chacun de contribuer à la propreté du quartier.

Elagages : compte tenu du devis de Voisin nous avons fait appel à un élagueur diplômé d'Etat beaucoup moins cher ; il a taillé les liquidambars et les robiniers (acacias) ; c'est un spécialiste qui connaît les arbres ; il nous signale les arbres potentiellement dangereux.

Nous vous conseillons d'éviter de confier vos élagages à des entreprises sans références sérieuses, et qui risquent de « massacrer » de beaux arbres en les taillant sans savoir-faire ; nous pouvons vous communiquer sur demande les coordonnées de cet élagueur qui a déjà fait des travaux chez des propriétaires du quartier.

Espace commun La Mare/ Lavoir ; mise en question du contrat avec l'entreprise Seve (depuis 1997) ; cette étude est en cours.

Taille des haies le long de la rocade principale

Les haies ont des hauteurs très variées et en plus sont souvent de 2 hauteurs en profondeur donc en « escalier » ; ce qui est d'une esthétique curieuse et discutable ;

De plus la taille est très compliquée pour notre prestataire.

Nous proposons d'accepter une hauteur maximum de 1,70m (au lieu de 1,50m) et de faire tailler par l'entreprise tout le plateau : celui de l'ASL et celui du propriétaire avec l'autorisation de celui-ci, quelle que soit la hauteur souhaitée par le propriétaire (mais maximum 1,70m) ;

L'année prochaine serait une année de transition puisqu'il faudra que le côté ASL atteigne la hauteur souhaitée.

Dans le cas où la haie actuelle est supérieure à 1,70m il appartiendra au propriétaire de la rabattre pour la mettre à niveau.

Dans le cas où le propriétaire refuserait que l'entreprise taille son côté, il lui appartiendra de le faire lui-même en s'alignant sur la hauteur du côté de l'ASL (maximum 1,70m)

**Nous procédons au vote ; « autorisation de faire tailler le plateau horizontal par l'entreprise sur toute la largeur à une hauteur maximum de 1,70m pour les haies situées sur le pourtour de l'allée principale du Lavoir
2 votes contre (188 et 166)
1 abstention (206 : la mairie)**

Par ailleurs nous vous rappelons l'obligation de tailler vos haies le long des **raquettes** (1,50m) et **entre voisins** (1,80 maximum) – article 17 du cahier des charges Chevy2 ;

Les haies trop hautes sont une entrave à la visibilité en sortie de raquette.

7- DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE POUR LE TRES HAUT DEBIT

100 raccordements à la fin 2015

Denis Flacelière a assisté de nombreux propriétaires ; ce qui a permis d'éviter de faire appel à une entreprise de génie civil lorsque le prestataire d'Orange déclare que le fourreau est bouché ; dans la plupart des cas en insistant le câble est passé.

Par conséquent prévenez nous lors d'un raccordement.

Nous prévenir également dans le cas où vous constatez qu'une chambre de tirage est mal refermée ou son couvercle fendu ou endommagé ; nous envisagerons une nouvelle campagne de remplacement au besoin

Nous proposons de ramener la provision actuellement de 20 000€ à 10 000€

VOTE : ramener la provision à 10 000€ approuvé à l'unanimité

8- SECURITE, STATIONNEMENT DANS LE QUARTIER

Présentation par JP Duchemin de quelques scénarios filmés par un drone

Conclusions :

Priorité à droite dans tout le quartier

Eviter de se garer dans ou à proximité d'un virage

Eviter le stationnement dans les raquettes étroites

Ne pas se garer en fond de raquette pour ne pas imposer une sortie de la raquette en marche arrière

Quitter sa rampe de garage en marche avant (sur la rocade intérieure)

Et surtout RESPECTER LA LIMITATION VITESSE DE 20KM/H

Nous rappelons que contractuellement 2 voitures doivent être garées sur le terrain privatif (dont une dans le garage) ; nombreux sont ceux qui ont fait des aménagements permettant de se garer sur leur terrain. L'implantation de la maison ne le permet pas toujours.

Afin d'agir de façon préventive et d'éviter un accident, nous proposons de faire un marquage au sol matérialisant les zones où il faudrait éviter de stationner.

**VOTE : pouvons-nous poursuivre notre réflexion dans ce sens et soumettre une proposition de marquage au sol à la mairie
Approuvé avec 2 abstentions 139 et 206, un contre 60**

9 - MODIFICATIONS ARCHITECTURALES – CAHIER DES CHARGES

- Modifications : 2 demandes de pose de velux ; acceptées après discussion et argumentation de notre part ; la commission d'architecture semble avoir la volonté d'évoluer dans ses choix et ses décisions, il est important de nous consulter pour tout projet : pose de portail, porte d'entrée, abri de jardin... C'est plus facile de » défendre un dossier qui n'a pas encore essuyé un refus
- Respect des cahiers des charges

Nous avons adopté depuis plusieurs années une certaine souplesse quant à l'application du **cahier des charges**, mais nous restons vigilants pour l'entretien (peintures extérieures, rampes de garage, portails...) et intransigeants sur certains points comme l'interdiction des brise vues, les clôtures, la taille des haies tous ces points constituant l'image et la valeur de notre hameau.

Une visite sera faite auprès des propriétaires chez qui sont relevées des anomalies ; nous souhaiterions recevoir un accueil correct
Un manque d'entretien très net est constaté dans plusieurs maisons mises en location par leur propriétaire.

- **Bacs sur les terrasses** des Rambouillet et des Mansart : Stephan Arnoult présente l'étude qu'il a menée auprès une entreprise

2 options possibles : garde-corps avec ou sans bacs

Si vous êtes intéressés contacter l'ASL et plus précisément Stephan

10- BUDGET

Philippe Legoll présente et commente le budget joint à la convocation

A noter une baisse des charges

VOTE POUR LE BUDGET 2016 : le budget est adopté à l'unanimité

En réponse à notre appel, 3 personnes se sont proposées pour organiser la prochaine fête des voisins ; nous les remercions et nous leur communiquerons les éléments nécessaires.

Fin de la séance à 22h, suivie d'un pot amical

La présidente
Daniele ROUSSEAU

La secrétaire
Magali DJOCHGOUNIAN

Scrutateurs
Stéphan ARNOULT

Bartol ZIVKOVIC